



Cercle d'Escrime Saintais

www.saintes-escrime.com

CHARTRE DE L'ESCRIMEUR SAINTAIS

SAISON 2026/2027

Je, soussigné _____, membre du Cercle d'Escrime de Saintes,

m'engage en toute circonstance à :

- Respecter les règles de l'escrime.
- Respecter les partenaires, les enseignants, les tireurs, ainsi que mon adversaire.
- Respecter le matériel.
- Laisser mon téléphone portable dans le vestiaire ou le bureau du maître et à ne pas le regarder durant la séance.
- Respecter les directives données par mon maître d'armes et par les dirigeants du club
- Prendre connaissance du règlement intérieur de l'association et à le respecter,
- Respecter les décisions de l'arbitre.
- Être maître de moi en toute circonstance.
- Accepter toujours une invitation à l'assaut, ne jamais quitter un assaut non terminé.
- Refuser toute forme de tricherie et de violence.
- Fournir une pièce d'identité en cours de validité (sur demande la FFE).

« Honneur aux armes, Respect au Maître »

Respect et Maîtrise de soi sont les maîtres mots de l'escrime.

DROITS A L'IMAGE

Le Cercle d'Escrime Saintais peut être amené à diffuser sur son site internet ou autres supports, des informations vous concernant ou concernant vos enfants.

Ces informations se limiteront aux : nom, prénom, âge, qualités et photographies. Elles entreront dans les domaines suivants :

- Résultats sportifs des compétitions.
- Activités pratiquées ou responsabilités au sein du Club.

Vous pouvez vous opposer à une telle diffusion. Pour que nous puissions prendre en compte votre refus, contactez-nous.

ATTENTION : En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de la date d'inscription, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de faire cesser la diffusion de vos données. Nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 sur la protection des données personnelles et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

Pour exercer ces droits, formulez-en, la demande par mail : saintes.escrime@gmail.com

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement

En vertu de l'article 11 du règlement intérieur du Cercle d'Escrime Saintais : « Toute cotisation versée est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de mutation, démission, exclusion ou décès d'un membre ».

Date et signature de l'escrimeur